



Mandat du comité

Nom:

Comité des relations gouvernementales

Membres:

- Le comité est composé d'un président et peut avoir jusqu'à 5 membres, dont un de ces membres doit être le Directeur général de l'ACAD

Objectifs:

1. Déterminer les questions prioritaires que l'ACAD devrait présenter lors de ses initiatives de lobby auprès du gouvernement fédéral et de superviser les initiatives de revendication du Directeur général auprès du gouvernement fédéral.
2. Collaborer avec le Comité du transfert des connaissances en présentant des positions bien étudiées aux membres appropriés au sein du gouvernement fédéral.
3. Assister dans le rétablissement du rôle fondamental de l'ACAD dans le développement de politiques nationales adaptées à l'engagement du gouvernement fédéral sur les questions concernant la santé dentaire et la pratique de l'assistance dentaire.

Réalisations:

Le comité aura atteint ses objectifs en proposant et en surveillant les questions d'ordre primaire qui touchent le progrès de la profession d'assistance dentaire au Canada, lesquelles seraient reliées aux activités entreprises par le gouvernement fédéral. Le comité visera à assister le plan stratégique de l'organisation en ce qui concerne les relations gouvernementales.

Champs de ses activités/ juridiction

Ce comité de l'ACAD fait son rapport au Conseil d'administration

Ressources et budget

À l'exception de la contribution du temps des bénévoles du comité, il n'y a pas d'anticipation de demande de ressources et d'argent en ce moment.

Gouvernance



Un vote de majorité claire (50% + 1) permettra aux décisions d'aller de l'avant. Ce comité de l'ACAD fait rapport directement au Conseil d'administration. Le consensus et les décisions dérivés des rencontres seront directement rapportés au Conseil d'administration de l'ACAD pour les démarches à suivre.

Notes additionnelles

- Les rencontres se feront par téléphone ainsi que par des communications par courriel
- Les membres du comité peuvent avoir à se présenter à Ottawa une fois par année afin de rencontrer les législateurs et les bureaucrates.
- L'information, concernant les planifications et les contacts, sera gardée au bureau national de l'ACAD
- Le/la présidente du comité aura pour responsabilité de faire le lien entre le comité et le Conseil et Comité exécutif de l'ACAD. Le Directeur général se chargera de faire circuler l'information.
- Les rencontres devraient avoir lieu mensuellement ou au trois mois, selon l'urgence des questions présentes.
- Les membres du comité devraient idéalement avoir un intérêt pour la législation ou la politique et posséder un flair pour la politique.